



# AVIS DE PUBLICITE

## Mise en concurrence Conclusion d'un bail emphytéotique administratif sur le domaine privé communal au lieu-dit Le Placis

La commune de Saint-André-Des-Eaux, par délibérations de son Conseil Municipal n°2021-35 ; 2022-13 et 2022-14, a décidé de mettre à disposition par bail emphytéotique administratif des parcelles de son domaine privé situé au lieu-dit Le Placis ;

### Lieu :

Le Placis, 22630 ST ANDRE DES EAUX

### Objet de l'occupation :

Création et valorisation d'un écoquartier, construction d'habitat réversible.

**Tout opérateur ou association** proposant une activité similaire à celle exercée par le demandeur qui souhaiterait également occuper le domaine privé susvisé, pendant la période demandée, **est invité, dans un délai de 21 jours suivant l'affichage du présent avis, à proposer son offre.**

### Durée du bail :

80 ans.

### Candidatures :

L'avis d'appel d'offre et le règlement de consultation sont disponibles

- Sur le site de la mairie <http://st-andre-des-eaux22.bzh>
- Sur demande à l'adresse mail suivante : [communedesaintandredeseaux22@bbox.fr](mailto:communedesaintandredeseaux22@bbox.fr) ou consultable en mairie aux jours et horaires d'ouverture.

### Dépôt des candidatures :

Dans un délai de 21 jours à compter de la publication de cet avis soit **impérativement avant le 25 mars 2022 à 16h00 :**

- Par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en main-propre aux horaires d'ouverture de la mairie à l'adresse suivante :  
Mairie de Saint-André-Des-Eaux  
12 Le Bourg  
Route de Saint-Juvat  
22630 Saint-André-Des-Eaux

L'offre devra être composée d'une note présentant au minimum les actions menées pour promouvoir l'habitat réversible, les moyens techniques utilisés, les projets d'implantation des différentes structures installées.

### Procédure de sélection :

A l'issue du délai de 21 jours calendaires suivant l'affichage et la publication du présent avis, une procédure de sélection sera réalisée afin de désigner le titulaire de l'autorisation du domaine privé.

Le jugement des offres des candidats se fera en fonction des critères suivants :

- Présence de documents graphiques (5 points)
- Moyens humains mis à la disposition du public (15 points)
- Faisabilité technique et capacité du candidat (30 points)
- Protocole relatif au maintien de la propreté et de la sécurité sur le domaine privé communal (15 points)
- Nombre d'animations proposées (20 points)
- CV et expérience professionnelle de la personne référente (15 points)

### Lieu de publication :

- Panneau d'affichage de la mairie
- Site internet de la mairie (<http://st-andre-des-eaux22.bzh>)
- Page Facebook de la mairie (<https://www.facebook.com/saintandre.deseauxbzh.7>)

**Date de publication : 04/03/2022**